



Tél. : 02.54.75.15.13

Réunion du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux le 11 mai à 19h30 le Conseil Municipal dûment convoqué le 06 mai 2022 s'est réuni Salle Maurice Ragot, dans le respect des consignes sanitaires, des gestes barrières et port du masque obligatoire, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Madame Annick GOINEAU, Maire, précise à l'assemblée que compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de respecter les consignes sanitaires, les gestes barrières et limiter les risques de contamination, elle a informé les services de la préfecture de la tenue de cette séance de conseil dans cette salle puisque notre salle de conseil en Mairie est trop petite.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Loïc DENIS, Aurélien CHAUX, Aurélie POISSON, Jean-Jacques RABIER, Bernadette MANDARD.

Absents excusés : Madame Carole CHARBONNIER ayant donné pouvoir à Madame Annick GOINEAU.

Madame Claire VALLA.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Aurélie POISSON est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 14

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 16 & 28 MARS 2022

Les comptes rendus des 16 & 28 mars 2022 n'appelant pas de remarques particulières sont approuvés à l'unanimité.

19-PROJET CENTRE DE DONNEES BOUYGUES

Madame Le Maire rappelle le projet TOWERLINK (centre de données) pour l'opérateur BOUYGUES TELECOM, et informe que suite à la réception de nouveaux éléments elle a demandé au porteur de ce projet sa présence à cette réunion. Elle donne la parole à M. RICROT, responsable du bureau d'étude, et M. GAUTHIER, technicien, en charge du projet afin d'exposer en détail ce dossier et répondre à toutes les questions

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et des intervenants et en avoir délibéré, à **10 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Abstentions,**

☞ Approuvent le projet

☞ Approuvent le lancement des études sur la parcelle communale AN 364

- ☞ Approuvent (si études favorables) la signature d'une promesse de bail emphytéotique sur 30 ans avec une indemnisation de 5000€ / an
- ☞ Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

20-PROJET RESEAU RADIO ELECTRIQUE FREE MOBILE

Madame le Maire rappelle le courrier du ministère évoqué en informations diverses le 03 mars dernier. Elle expose les différents échanges lors des deux rendez-vous avec la société Free Mobile, sur le projet d'installation et d'exploitation d'une station d'antennes relais, équipement nécessaire au fonctionnement du réseau radio électrique.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Approuvent le projet
- ☞ Approuvent le lancement des études sur la parcelle communale AT 263
- ☞ Approuvent (si études favorables) la signature d'une promesse de bail emphytéotique sur 12 ans avec une indemnisation de 2000€ / an
- ☞ Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Le dossier d'information est consultable en Mairie.

21-TRAVAUX DE VOIRIE-PROGRAMME 2022

Madame le Maire indique aux Membres du Conseil que différents devis ont été examinés par les membres de la commission voirie, afin de permettre de faire un choix pour le programme de voirie 2022.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ☞ Décident, pour le programme de voirie 2022, de réaliser la réfection de la rue de la Jahonnière pour un montant hors taxes de 25 995€ (31 194€ TTC),
- ☞ Autorisent Madame Le Maire à signer les devis correspondants

22-CREATION EMPLOI NON PERMANENT

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité des gîtes pendant la période estivale.

- ☞ Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2 ;
- ☞ Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité des gîtes pendant la période estivale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ↳ Décide la création à compter du 25 mai 2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'agent technique territorial de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 18/35^{ème}. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois allant du 25 mai 2022 au 25 octobre 2022 inclus. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 371 (indice majoré 343) du grade de recrutement.
- ↳ Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

23-TIRAGE AU SORT POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE JURY D'ASSISES 2023

Madame le Maire précise que la liste annuelle prévue par l'article 259 du code de procédure pénale doit comprendre cette année, conformément aux chiffres de la population authentifiés par le décret n°2021-1946 du 31 décembre 2021, 260 jurés dans le département de Loir et Cher.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient de procéder au tirage au sort du triple du nombre de jurés prévus par arrêté préfectoral, soit pour Mareuil 3 personnes.

Après tirage au sort sur la liste générale des électeurs de la commune, sont désignés pour figurer sur la liste préparatoire :

- ☞ Monsieur LEDYS Robin,
- ☞ Monsieur MARDON Jérôme,
- ☞ Monsieur CHEVALIER Jean-Patrick,

Les personnes tirées au sort seront avisées rapidement et destinataires d'un questionnaire à retourner par la Mairie au Tribunal de Grande Instance avant le 15 juillet prochain. Elles seront également informées :

a) qu'elles ont la possibilité de demander par simple lettre, avant le 1^{er} septembre au Président de la Commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale, le bénéfice de l'article 258 (personnes âgées de plus de 70 ans ou invoquant un motif grave reconnu valable par la commission),

b) que ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Protection Sociales Complémentaire (PSC)**

Madame Le Maire informe que le dernier décret sur la Protection Sociale Complémentaire a été voté le 21 avril dernier. Il précise que les employeurs devront participer à la PSC de leurs agents à raison de 15€ par mois pour la santé (obligatoire à partir de 2026) et 7€ par mois pour la prévoyance (obligatoire à partir de 2025). Elle rappelle que comme évoqué lors des précédents débats ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil, puisqu'il a été décidé une mise en place de la PSC pour 2023.

➤ **Facebook**

Madame Le Maire informe que suite à la demande de plusieurs conseillers, la commune a créé sa page Facebook, afin de la faire vivre chaque personne disposant d'un compte pourrait s'y abonner et partager les informations. Quelques conseillers précisent qu'il est nécessaire de faire des ajustements de présentation et de connexion.

➤ **Opération Propreté du Samedi 14 MAI 2022**

Madame Le Maire rappelle l'Opération Propreté organisé **Samedi 14 MAI 2022** et espère la participation de chacun.

➤ **Sécheresse**

Suite à l'information de la Préfecture et du déclenchement du niveau de vigilance sécheresse en Loir-et-Cher, Madame Bernadette MANDARD souhaite qu'une attention particulière soit apportée quant à l'arrosage des fleurs.

➤ **Elections**

Madame Le Maire rappelle que les prochaines élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 et précise que le bureau de vote sera **ouvert de 8h00 à 18h00**.

➤ **Communauté de Communes – Réunion Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

Madame le Maire donne la parole à Madame Bernadette MANDARD, qui a participé à une réunion, le 28 avril 2022, sur les projets de sensibilisation à la transition écologique auprès des écoles primaires (programme 2022/2023). Elle précise que deux modules sont proposés WATTY et MOBY par l'éco-entreprise ECO CO2.

WATTY à l'école est un programme de sensibilisation aux économies d'énergies et d'eau pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires

MOBY à l'école est un programme qui accompagne les territoires dans la mise en place d'un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) et inclut également des ateliers de sensibilisation aux enjeux de la mobilité (pour les écoles élémentaires, collèges et lycées).

Lors de cette réunion, deux principaux points ont été abordés :

- La nécessité de présenter le dispositif auprès des directrices et des directeurs d'écoles. La même présentation sera donc faite en visio conférence le mardi 17 mai à 16h45,
- Le coût de l'animation du programme : La prestation est financée à 70% et la Communauté de Communes apportera une participation sur le reste à charge..

Elle précise qu'elle a informé La Présidente du SIVOS qui a relayé l'information auprès des enseignants qui participeront prochainement à la réunion d'information.

Commission communale des affaires culturelles et communication

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Daniel DUPONT qui évoque les comptes rendus des réunions de commission culture des 28 mars et 09 mai.

➤ **Démission**

Madame Le Maire informe que par courrier remis le 09 mai, en réunion de commission culture, Madame Julie ESNAULT VAN CAUBERG, a présenté sa démission de la commission communale des affaires culturelles et communication ainsi que de la commission communale travaux, au motif de son désaccord sur les prises de décisions en réunions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

